

**COMMUNE DE PRUNELLI-DI-CASACCONI**  
**Séance du 12 janvier 2023**

<b>Membres en exercice :</b> <b>10</b>	<b>Date de la convocation : 05/01/2023</b>
<b>Présents : 7</b>	<i>L'an deux mille vingt-trois et le douze janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christiane MARIOTTI</i>
<b>Votants : 8</b>	<b>Présents :</b> Christiane MARIOTTI, Paul Jean AGOSTINI, Jean-Pierre ROCCHI, Pierrick NANNINI, Jean-Paul MATTEI, Antoine ORSONI, Jean-Louis FILIPPI
<b>Pour : 0</b>	<b>Représentés :</b> Paul COLOMBANI par Christiane MARIOTTI
<b>Contre : 0</b>	<b>Excusés :</b> François CAVECCHIO
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Absents :</b> Marie Paule GIRONI
	<b>Secrétaire de séance :</b> Christiane MARIOTTI

**Objet : Réfection de la porte de la cave voûtée sous le parvis de l'église - DE\_2023\_002**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa volonté de préserver le patrimoine de la commune.

Après les travaux de remise en état du lavoir par les services communaux avec l'appui de bénévoles, elle souhaite remplacer la double porte en bois de la cave voûtée située sous le parvis de l'église qui est dans un piteux état.

Lors de sa séance du 20 octobre 2022, le Conseil municipal a décidé de reporter sa décision à ce sujet, un seul devis ayant été produit par un menuisier ébéniste pour un montant estimatif de 4 825 € HT et TTC.

Un autre devis a été fourni par M. Damien Duval la veille de la présente réunion pour un montant de 4 400 € HT et TTC.

Il a été constaté à la lecture de ce document que l'on ne pouvait pas comparer les deux devis présentés car il y a des différences notables :

- en ce qui concerne le bois utilisé : l'un propose du châtaigner comme l'ancienne porte, le second se servirait de sipo.
- l'imposte vitrée n'apparaît pas sur le devis de M. Duval, ni le type de serrure, et il n'a pas fourni de croquis.

Cet artisan a donc été contacté pour l'établissement d'un devis similaire à celui de son concurrent afin de pouvoir les comparer.

Sa nouvelle proposition correspondant aux caractéristiques demandées(châtaigner, imposte...) s'élève à 5 600 € HT et TTC.

Certaines informations sont demandées par les Conseillers municipaux :

- dans le devis fourni par M. Christiane Ferrali, la pose est-elle comprise ?
- les délais de confection de chaque artisan

Madame le Maire souhaite demander à M. Ferrali s'il peut établir un devis pour une porte en sipo afin d'avoir deux versions, châtaigner ou sipo, pour la confection de cette porte.

Monsieur Antoine Orsoni demande si la pose est comprise dans le devis de 4 825 €

Madame le Maire demandera confirmation à ce sujet.

Il est aussi noté que les délais de confection et de pose de la porte ne sont pas précisés dans les devis. Cette question sera donc posée aux deux artisans.

Madame le Maire souhaite demander à M. Ferrali s'il peut établir un devis pour une porte en sipo afin d'avoir deux versions, châtaignier ou sipo, pour la confection de cette porte.

Elle propose de reporter ce dossier dans l'attente de ces compléments d'information.

Sa proposition est acceptée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune.

Le Maire, Christiane Mariotti

